



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2022

N° 2022 / 057

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 11 octobre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT

Excusés : David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Cindy PERY donne pouvoir à Lauriane DAVID ; Serge LACROIX donne pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Alain PITON

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 août 2022

M. le Maire rappelle que :

- Le secrétaire de séance était M. Didier BERREZ
- Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente séance. M. le Maire soumet sa rédaction à l'approbation du conseil municipal.

DECIDE

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 août 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG

